



Annexe 4 : Autorisation pour tierces personnes (autres que les représentants légaux)

Si vous souhaitez autoriser une tierce personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant au Service d'Éducation et d'Accueil pour enfants scolarisés, il faudra avoir soumis la présente fiche « Autorisation pour tierces personnes ».

Veillez noter que dans aucun cas nous ne laissons partir votre enfant avec une personne autre que les représentants légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation pour tierces personnes.

À remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEAS.

Je soussigné(e) _____
 (nom et prénom du représentant légal)

représentant légal de :

Nom	Prénom	Cycle

déclare que les personnes suivantes aptes à venir chercher l'enfant au Service d'Éducation et d'Accueil pour enfants scolarisés et les y autorise :

Nom + Prénom	Lien avec enfant	Téléphone
1.		
2.		
3.		
4.		
5..		

- pendant la période du _____ au _____.
- pour toute la durée d'inscription au SEAS.

Date et signature : _____